L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE, & CO.,
No. 91, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

[illegible] piastres par an, pour la feuille, payable d'avance [illegible] piastres pour la feuille destinée pour la [illegible] publiée trois fois par semaine, payables d'a[vance] toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas [illegible] domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun [illegible] avant que les comptes ar[riérés] soient payés. Les abonnés qui voudront cesser [leur abonnement] devront en donner avis par écrit, une se[maine avant] que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans [illegible] originale, devra être payé comme une nouvelle [annonce]. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les articles [illegible] tenant magasins de détail, $60; les Banques, [illegible] d'Assurance et autres institutions publiques, $80; les agens pour avertis, bâtimens et bateaux à vapeur, [illegible] faisant la commission, $80. Ces [illegible] au paiement annuel et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un car[ré] chaque fois, et tous fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages, de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, [illegible] meubles, les articles signés par des passagers, les an[nonces] de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par inter[valles] paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de [illegible].

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON. Arrangement pour l'Eté.—Le bateau à vapeur WALKER, bon marcheur, tirant peu d'eau, capitaine J. A. Bonneval, partira de la Nouvelle-Orléans au bout du chemin de fer du lac Pontchartrain, tous les mardi et jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars de 3 heures, touchant à Mandeville, Lewisbourg et Madisonville et ira jusqu'en face de la ville de Covington, quittera Covington tous les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à 7 heures précises, touchant à Madisonville, Lewisburg et Covington.

Le Walker partira de la Nouvelle-Orléans, les samedi de chaque semaine, après l'arrivée des chars de 4 heures pour Mandeville Lewisbourg et Madisonville, sera de retour le dimanche soir, quittant Madisonville à 5 heures précises.

Pour fret ou passage s'adresser au capitaine.

Le capitaine Bonneval, profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour, et l'assurer qu'il fera tout son possible pour le mériter encore.

3 juil—3t & 3ps

Paquebot hebdomadaire entre la Nelle. Orléans et Mobile. Le steamer ECHO, capitaine H. Little, ayant été radoubé à neuf, reprendra ses voyages réguliers vers le 20 mai, partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 6 heures P. M. pour la Baie St Louis, Passe Christian, Mississippi City et Biloxi, et reviendra le dimanche, touchant aux ports ci-dessus et arrivera au Rail Road le lundi matin à 6 heures.

Il partira de la Nouvelle-Orléans pour la Mobile, tous les mardis à 6 heures P. M. touchera aux endroits ci-dessus désignés et arrivera à la Mobile les mercredis à 6 heures, P. M.

Il repartira de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, les vendredis à 6 heures, A. M. touchera aux endroits ci-dessus et arrivera à la Nouvelle-Orléans, le samedi à 6 heures du matin.

D'ici au 20 mai, l'Echo fera un voyage par semaine à la Mobile et partira d'ici le samedi soir 21 courant, à 6 heures, pour son premier voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GINN & DUNN, 64, Nlle. Levée.

19 avril

PAQUEBOT REGULIER.—Pour la baie St. Louis, Passe-Christiane, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula.—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Limbert, partira tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de onze heures du matin, et tous les samedis après l'arrivée des chars de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PRIESTLEY & BEIN, 19, Nlle Levée.

9 juil

AVIS AUX CHARGEURS.

Le bateau à vapeur paquebot régulier, PERSIAN, est actuellement à la Levée, au bout de la rue St. Louis, et recevra du fret pour le rail-road de Clinton et Port Hudson, celui de West Féliciana, le Bayou Sarah. Il continue ses voyages comme par le passé. Pour plus amples informations, s'adresser à bord au capit. Jesse Hart, ou à BOGART & HAWTHORN, ou bien à STETSON & AVERY, Agents, rue Gravier.

20 juin

POUR LAFOURCHE, et tous les ports intermédiaires.—Le fin marcheur GEN'L. HARRISON, capitaine Batchelder, naviguera comme paquebot régulier pendant la saison, entre cette place et les ports ci-dessus et partira de la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches à 10 heures a. m. et Donaldsonville tous les Jeudis à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à HENRY TETE, 11, rue Conti.

13 m—2w

BATEAU DE LA MALLE DES ETATS UNIS.—Le steamer ROB FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira de cette ville chaque mardi et samedi, à 10 heures A. M., et du Bayou Sarah, les lundi et mercredi, à 8 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires.—Le steamer neuf tirant peu d'eau, ZEPHYR, capitaine J. F. Smith, fera les voyages comme packet régulier, pour les ports ci-dessus pendant toute la saison. Et pendant les basses eaux il fera les voyages réguliers entre la Nlle. Orléans et Plaquemines, en partant de ce port tous les lundi à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à A. R. VERRET, 6, Nlle. Levée.

14 nov

A LOUER.—Les deux magasins, Nos [illegible], rue Tchoupitoulas, actuellement occupés par [illegible] W. Anderson, possession en sera donnée le premier aout.

Aussi 3 magasins construits en briques, No. [illegible], rue Julia, s'adresser à PETERS & MILLARD, 34, Vieille Levée.

14 jt

A LOUER la jolie maison, neuve, en briques, à 2 étages, avec cuisine haute également en briques, actuellement [illegible], possession en sera donnée le premier [illegible] s'adresser à R. BRUGIER, 9, rue St. Louis.

14 juil

A LOUER pour le premier août prochain, une maison haute en briques, située rue de l'Esplanade entre les rues Dauphine et Bourbon. S'adresser à R. BRUGIER, 9, rue St. Louis.

1 Juil

A LOUER.—Ce vaste Magasin avec magasin de retraite sur l'arrière, sis rue Carondelet, No. 4, dernièrement occupé par M. Thos. Barrett & Co. On pourra entrer de suite en possession ou au premier octobre prochain. Pour les conditions, s'adresser à STETSON & AVERY, 93, rue Gravier.

7 juil

A LOUER.—Le bureau sis rue Gravier, No. 90, bien convenable pour un Courtier de coton; ce magasin est à ce occupé à cet effet, pendant plus de 10 ans, par MM. O. Banks & Md. Cammack & Ringgold. On pourra entrer de suite en possession ou le 1er. octobre prochain. S'adresser au No. 93. STETSON & AVERY, 93, Gravier.

7 juil

MAISONS ET MAGASINS A LOUER.—Une charmante résidence avec un vaste magasin et dépendances dans la cour, située Champs Elysées encoignure de la rue des Grands Hommes, cette propriété est susceptible de produire un bon revenu au locataire, elle est convenable pour boulangerie, magasin de comestible &c.

Une maison basse à 4 appartemens, cuisine, grande cour &c. située rue de l'Esplanade entre les rues Royale et Bourbon.

Un vaste magasin de dépôt situé rue Victoire entre celles de Champs Elysées et Marigny à un demi ilet du Rail Road Ponchartrain.

Deux maisons à 2 étages situées rue Condé entre les rues Hopital et Quartier; ces deux propriétés précédemment occupées par Messr. Lebeau, H. D. Peire, offrent toutes espèces de commodités.

Une maison commode, à 2 étages, située rue Gallatin, entre Hopital et Quartier.

Un beau magasin rue Royale entre Toulouse et St. Louis. Ces propriétés seront louées à des termes modérés. F. DE LIZARDI & Co. 52, Bienville.

29 juin—20

MAISONS A LOUER

UNE MAISON en briques et à étages, très convenable pour tenir une auberge, située rue de la Vieille-Levée, entre Hopital et Quartier; possession sera donnée le premier juillet.

Une dito en briques et à étages, située rue Bourbon, entre Dumaine et St. Philippe; possession sera donnée le premier juillet.

Une dite en briques, située rue d'Espagne, entre Moreau et Casacalvo. Cette maison est en parfait état et offre toutes les commodités pour une grande famille.

Une dito située rue Moreau entre Port et St. Ferdinand, bloc des Architectes.

Plusieurs dito situées rue Claiborne entre Ste. Anne et Dumaine.

Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser rue de Chartres No. 123, à CORDEVIOLLE & LACROIX.

19 juin

MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.

BANQUE DE LA LOUISIANE, Nlle.-Orléans, 17 mai 1841.

LA récompense ci-dessus est offerte par cette institution, pour l'arrestation et la livraison de P. H. Kerlegan jadis, dernièrement employé comme teneur de livres à la banque, afin qu'il puisse être traduit devant les tribunaux de cette ville et de l'Etat, pour subir une punition.

Par ordre de la Direction,
WM. E. LEVERICH, Caissier.

19 mai—30

$ 3000 DE RECOMPENSE.

Banque de la Louisiane.

LA récompense ci-dessus sera offerte à celui qui arrêtera Jules L. Dausoy, ex-commis receveur, et Charles Zénon Collson, ex-commis aux escomptes de cette institution et les livrera aux autorités de cette ville, de manière à ce qu'ils puissent être jugés et punis par les tribunaux de cet Etat.

Il sera payé une somme additionnelle de $1000 s'ils sont pris hors de l'Etat.

Par ordre du Bureau.
J. E. LEVERICH, Caissier.

10 mai

A VENDRE dans les magasins des soussignés [illegible] caisses vin rouge véritable cru garanti Gruaud Larose (Medoc) année 1835.

Un lot assortiment de vins vieux en barriques, demi-barriques et en caisses de divers crûs, pour famille.

Une quantité de dame-jeannes vides.

16 juil
R.-A. LEFEBVRE & Co. No. 12, rue Toulouse.

ON a besoin d'un bon jardinier, à même de pouvoir diriger les travaux d'une petite ferme. S'adresser à R. A. LEFEBVRE & Co, 12, rue Toulouse.

16 juil

A VENDRE au débarquement du navire Talma, en face de la rue des Ursulines [venant de Bordeaux]. [illegible] quarts de pipes vieille eau de-vie Cognac, fine Champagne (1828). R. A. LEFEBVRE & Co. 12, rue Toulouse.

16 juil

PACANNE FRAICHES.—10 barils pacannes fraîches récemment reçues, et à vendre par A. C. CABATT, 8 rue des Magasins.

21 juil—10

KERSEYS et toile de coton pour nègres—[illegible] caisses toile de coton pour nègre, de différentes qualités; 75 caisses et balles linseys et Kerseys à vendre pour le compte par PETT & NORTH, 13, rue de Chartres.

29 juillet

CORDAGES—Un assortiment des meilleures qualités et de toutes les dimensions constamment en mains, à vendre par KOHN, DARON & co., 26 rue Bienville.

TOILE et corde d'emballage de Kentucky en mains, à vendre par KOHN, DARON & co., 26 rue Bienville.

29 juil

FIL d'emballage—Un assortiment de Russie constamment en mains et de toutes les dimensions, à vendre par KOHN, DARON & co., 26 rue Bienville.

26 juil

SUCRE DE MUSCOVADO en boucauts à vendre par KOHN, DARON & co, 26 rue Bienville.

LIMONADE PECTORAL. 4,000 boîtes reçues par le Talma, à vendre à la pharmacie de J. METOE, 190 Royale.

AMANDES—[illegible] caisses de 28 livres chacune, amandes [illegible] dernièrement reçues, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.

BOUCHONS—800,000 pour vin rouge et porter, à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 11 et 16, rue St. Louis

GRAND assortiment de bas de quincaillerie, et de paro[illegible] à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26 Bienville.

L[A] [illegible]

COMPAGNIE [illegible]

LE manque d'une institution [illegible] les primes extra-[illegible] d'Europe et du Nord pour [illegible] dant à la Louisiane, ont [illegible] compagnie sinistre en opération [illegible] s'autorise à contracter des [illegible] mes qui pourront mettre à [illegible] tant d'un revenu annuel [illegible] pendant d'elle une ressource [illegible]

L'échelle des primes adoptée par [illegible] conforme qu'il a été possible de le faire à celle des Compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre; il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.

D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 25 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.

La Compagnie signera des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.

Des renseignemens plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 45, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.

Par ordre de la Direction.
1 mars CH. BRIGGS, secrétaire.

NOUVELLE MACHINE A EGRAINER LE MAIS.

CETTE machine peut égrainer 60 boisseaux par heure, chaque grain en sort dépouillé de pailles. Le soussigné a également, constamment à vendre, une quantité d'autres machines de grande utilité, et d'ustensiles aratoires des dernières inventions, propres à l'usage des habitants du Sud. A vendre au No. 3, Nlle. Levée.

20 mai J. MACVEIGH.

MOULINS A MAIS PORTATIFS, de Baldwin.

CE moulin peut moudre de 15 à 20 boisseaux de maïs par heure, qui en sort concassé, et sort de nourriture aux animaux. Ce moulin est généralement employé dans la Virginie, le Kentucky, l'Ohio, et dans d'autres Etats du Nord; on peut faire une économie d'un tiers par l'usage de ce moulin. En vente au no. 3, Nlle. Levée.

20 mai J. MACVEIGH.

MOULIN A MAIS FRANÇAIS PORTATIF DE GENTRY.

CES moulins possèdent des avantages marqués sur tous ceux qui sont employés aujourd'hui. Ils peuvent moudre de 6 à 10 boisseaux de maïs de la meilleure qualité par heure; les personnes qui en ont fait usage leur ont donné la préférence sur tous les autres. Ils sont complets et prêts à être mis en opération. Ils peuvent être transportés ainsi par des bateaux ou wagons dans toute partie de l'Etat. Constamment en mains et à vendre au no. 3, de la Nelle. Levée.

20 mai J. MACVEIGH.

WAGONS, charrettes, drays, roues de charrettes à bœufs—Le soussigné reçoit constamment des meilleures manufactures de Philadelphie, des wagons pour 2 et 4 chevaux sans planches d'entourage, drays à coton avec moyeux en fer, drays communs, charrettes à briques; chars à un et deux chevaux, roues de différentes dimensions, brouettes &c à vendre par CHS. BYRNE, 158, rue Tchoupitoulas.

16 juin

FER—En débarquement du trois mâts Persian, de Liverpool
350 paquets de feuilles de cuivre de 12 à 28.
300 do cercles en fer de 1 1-4 pouce à 4 pouces.
200 do fer assorti pour galleries.
100 do fer rond et carré de 3-8 et 1-2.
1000 barres plates, rondes et carrées à vendre par
21 mai PRIESTLEY & BEIN, 19 N. Levée.

LE soussigné offre à vendre en débarquement des navires Oceano et Hindoo, du Havre, les articles suivants, savoir:

Cotonnades françaises, légères et fortes, petite et grande largeur;
Siamoises rayées et petits carreaux;
Guingams uni, rose, bleu et noir;
Indiennes et bordures à meubles, rouge, bleue et chamois;
Châles coton noir et couleur;
Mouchoirs Mock Madras et deuil;
Mouchoirs batiste, imprimés, blanc unis, brodés et rivières;
Bretelles gomme élastique, fines et ordinaires;
Parapluies 24, 26, 28, 30, 32 et 34 pouces;
Ombrelles à franges (grande nouveauté)
Foulards pour la poche, do.
Bas de soie noire et filoselle;
Gants et mitaines filet;
Châles filet doublés en soie;
Echarpes do do;
Voiles en filet différents genres;
Châles hernanie noire 4, 5 et 6 4;
Allepine noire;
Mousseline de laine et challie noir;
Boutons, ganses et cordonnets, noires et couleurs (pour tailleur)
Boutons de fil, à grilles et jattes assortis de grandeurs;
Lacets fil blanc et noir;
Rubans de fil nos. assortis;
Peignes buffle, corne et écaille;
Rubans taffetas et satins, nos. assortis;
Chapeaux de paille, hommes et femmes;
Fleurs artificielles, bouquets et guirlandes;
Parfumeries assorties.
Crême de Perse, pommades, essence, eau de cologne, poudre et savon.

Toujours en magasin, un très grand assortiment de vins de Bordeaux divers crûs, de $17 à 50 la barrique.

19 juin BENJ. LACOSTE, 163, rue Royale, entre Conti et St. Louis

A VENDRE par BENJ. LACOSTE, No. 163 rue Royale, en débarquement du navire Vaillant de Bordeaux.
150 barriques vin rouge Montferrand,
20 do do St. Estèphe Médoc,
15 tierçons vin blanc Haut Sauterne vieux,
25 do do Haut Barsac do
25 do do Sauterne do
50 caisses vin St. Emilion et St. Julien Médoc,
25 do do Château-Margaux et Château Laffitte,
25 do do Gruaud Larose,
25 do do Gruaud Larose, Château Laffitte en demi-bouteilles,
25 do de vin blanc Haut Barsac vieux,
15 do do do en demi-bouteilles,
15 do do vin blanc Haut Sauterne vieux,
15 do do Haut Sauterne vieux en demi-bouteilles
100 paniers anisette superfine de Champion. 23 juin

VIN, HUILE, &c.
60 barriques vieux vin de Bordeaux, Pauillac,
150 do do St. Julien, Montferrand,
40 demi barriques vin rouge de Bordeaux,
20 ditto vin blanc, haut Sauterne,
5 quarts vieux vin de Madère très supérieur,
50 ditto do Madère ordinaire,
20 ditto do Porto
30 ditto Malaga doux et sec,
10 tierçons vinaigre de Bordeaux,
150 paniers huile d'olive,
2500 caisses vin de toutes les qualités,
350 do liqueurs assorties.
A vendre par S. LATAPIE. 17 juin.

UN NOUVEAU ET GRAND ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS CONFECTIONNES A VENDRE AU RABAIS.

MEAKINS & [illegible], [illegible] et Bienville, ont un grand assortiment de leur vieux habits d'été confectionnés, importés directement de New York et faits exprès à la convenance du pays, qu'ils offrent à vendre au rabais. Leur stock se compose de tout ce qui peut convenir aux habitants du pays et aux étrangers, et les prix peuvent être réduits au gré des acheteurs.

23 juin

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

Nlle. Orléans, 11 mai 1841.

LE soussigné est autorisé à recevoir des propositions pour l'entreprise d'un chenal à ouvrir à travers les chutes de la rivière Rouge, au-dessus d'Alexandrie; les travaux devant être faits en vertu d'une allocation décrétée pour cet objet par la Législature de l'Etat, conformément à un plan et devis estimatif fait par Geo. T. Dunbar, ingénieur du Bureau, qu'on peut consulter et examiner en s'adressant à Eugène Rousseau, Secrétaire du Bureau, Vieille Levée, no. 26.

Les personnes qui se présenteront pour entreprendre cet ouvrage devront donner caution satisfaisante pour un montant double de celui du contrat, ou consentir à ce qu'un tiers de la valeur des travaux à mesure du leur achèvement, soit retenu par le Bureau, pour assurer l'exécution fidèle du contrat.

12 mai THOS. W. CHINN, Président du Bureau des Travaux Publics.

GRAND ASSORTIMENT D'HABITS CONFECTIONNES.

Vente au Rabais.

MEAKINS & KETCHAM, encoignure des rues Bienville et Vieille Levée, ont en mains un bel assortiment d'habits confectionnés pour l'été qu'ils ont reçu directement de New York et qui ont été particulièrement faits pour le pays, qu'ils offrent à vendre au rabais. Le stock comprend tout ce qui est nécessaire aux besoins des habitants et des étrangers, et leurs prix seront réduits à la portée des acheteurs.

3 juil

A VENDRE par les soussignés au débarquement du navire Talma:
2 demi pipes eau-de-vie de Cognac vieille et fine.
60 barils vin blanc, Graves 1838.
60 caisses de Barsac 1837.
25 do fruits à l'eau-de-vie.
100 paniers anisette.
19 caisses liqueurs superfines.
4 do curaçao de.

20 juil HERBAULT & FRERES, 73, rue Bienville.

MARCHANDISES SECHES—105 balles toile à drap écrue, de 4/4 et 7/8; 7 caisses dito blanche, supérieure; 10 balles coutil; 5 caisses kerseys épais; et une caisse mouchoirs pongee, en débarquement du navire Preston, et de la barque Niagara, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins.

2 aout

SUCRE en pain de première qualité de la raffinerie de Boston, en magasin et constamment en mains, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 40, rue Gravier.

2 aout

COUPEROSE—[illegible] barils dernièrement débarqués en magasin, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 40, rue Gravier.

2 aout

TRAITES sur Boston, à vendre par JOHN A. MERRITT, 63, Camp.

2 aout

SUCRE—85 boucauts et 13 barils en magasin, à vendre par J. CHALARON, 61, rue Bienville.

2 aout

TOILE et corde d'emballage—1060 pièces et rouleaux corde du Kentucky, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.

2 aout

HECHLER & STIRN.
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.

Encoignure des rues de la Commune et Tchoupitoulas. Ils reçoivent en magasinage toutes sortes de marchandises à des prix raisonnables.

14 juin

BLANC DE BALEINE, huile, cuivre, zinc, 800 caisses blanc de baleine, New Bedford, grosseurs assorties; 3000 gallons huile de sperme, clarifiée de New Bedford, 300 caisses cuivre en feuille de 14 à 22, 800 feuilles cuivre pour chaudronnier, 15 barriques zinc pour couverture, 25 barils huile de baleine, 9 barriques creusets, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 20 et 29 Nouvelle-Levée.

20 juil

A VENDRE en débarquement de Navire Talma, de Bordeaux:
40 demi pipes eau-de-vie, 4me preuve, diverses marques.
34 barriques vin rouge Montferrand.

20 juil VOR. ROUMAGE.

LE Soussigné a continuellement un assortiment de très vieilles eaux de vie, en demi pipes, quarts de pipe et huitième, des marques renommées de Lecoq, J. J. Dupuy, & Castillon jeune.

20 juil VICTOR ROUMAGE.

A VENDRE par le Soussigné:
Un assortiment général de lignes françaises, en boucauts et balles, ficelle 1ère qualité pour coudre les balles de coton; vins en caisses, anisette, vins rouges en barriques, &c.

VICTOR ROUMAGE. 20 juil

MEDECINES, produits chimiques &c.—300 sulfate de quinine français, 250 do calomel anglais, 5 caisses Ipeca en poudre, 2000 liv. orge perlée, 75 onces créosote, 50 onces acétate de Morphine, 60 barils huile de Castor No 1, 50 carboys huile de vitriol, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 26, Commune.

MATERIAUX POUR BATISSES.

PLATRE de Paris, ciment romain et hydraulique, craie à plâtrer, pierre à chaux de Thomaston, briques à feu anglaises et de Baltimore, constamment en mains, à vendre par quantités, ou au gré des acheteurs par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

26 juil

16 Barriques vin vieux de Madère; 12 barils esprit de térébenthine; 15 barils orge perlée; 125 paniers huile d'olive, 104 caisses assiettes d'étain marque Pontypool, 10 barriques blanc de baleine; 300 rouleaux cordage de Manille goudronné; 400 barillets clous de 3 à 7 pouces; 10 caisses vieux kirchwasser, en débarquement des navires St. Mary, Levant et Talbot, de New-York. A vendre par O. H. MIESEGAES, 24, rue Vieille Levée.

30 juil

PIERRES PLATES ALLEMANDES—Dernièrement reçues à vendre, 800 yardes dimensions assorties, 12 X 12—14 X 14—16 X 16 18 X 18 21 et 24 X 24 pouces carrés.

26 juin C. L. SEIXAS.

PIERRES PLATES bleues de la Rivière [illegible] yardes de 1re. qualité dernièrement reçues à vendre par C. L. SEIXAS, 147 rue de la Douane.

TOILE d'emballage—78 pièces d'Allemagne, 41 et 44 pouces, en magasin, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

19 juil

TABAC—100 balles, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée.

19 juil

SAVON brun—100 caisses savon de Boston et de New-York, à vendre par HENRY FULLER, [illegible] Poydras.

20 juil

VINAIGRE—10 barils vinaigre [illegible] rière, en magasin et à vendre par JAMES [illegible] 19 juillet

---

[illegible]

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINEES ET DE GRANIT.

Rue de la Douane No. 140, entre Dauphine et Bourgogne.

LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans les genres les plus nouveaux et les plus finis, et fait les tombes, les tablettes avec inscriptions en lettres taillées; les tombes en marbres et ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés, à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public.

21 déc C. L. SEIXAS

VENTE AU PRIX COUTANT.

LES soussignés désirant vendre le fonds de leur magasin, informent les dames et le public qu'à partir de ce jour ils vendront les marchandises suivantes au prix coutant:
Mousselines françaises satinées.
" " unies.
" Suisses unies et façonnées, blanches et couleur.
" " brodée pour Rideaux.
Mousselines deuil et demi-deuil.
Cols brodés, garnis et non garnis.
Mouchoirs batiste unis et brodés.
" à ourlet et en pièces.
Ginghams français.
Châles filet français riche.
" " imitation unis et façonnés.
Echarpes soie et filet.
Filet 4/4, 6/4 et 8/4 en pièce.
Châles millana unis et brodes.
" mérinos unis et façonnés.
" mousseline laine, unis et brodés.
" satin et taffetas unis et façonnés.
Dentelles blanches et noires.
Gants filet et fil d'Ecosse.
Soieries noirs pour écharpes.
Satins noirs et blancs.
Gros de Naples noir et noir bleu.
Gros de Suisse " "
Florentines unies et à carreaux, glacées.
Reps unis et façonnés, glacés.
Fantastiques " "
Batiste à carreaux pour habits.
Coutils blancs et fantaisie.
Manteaux satin brodés.
" en drap et en merinos.
Parasols et parapluies.
Bas, soie unis et brodés.
" fil d'Ecosse "
" de coton pour dames et enfans.
Indiennes françaises claires et foncées.
Rubans satin assortis.
Velours noirs superfins.
Mousseline laine noires et fantaisies.
Crêpes couleurs assortis.
Tulle uni et façonné, noir, pour voile et pèlerines, etc. etc., etc.

8 juin LORNE & FROIS, 21 rue de Chartres.

A VENDRE.—100 paniers Champagne 1er. qualité, de Lambert & Co., d'Arize.
56 caisses vin de 12 bouteilles assortis,
23 demi caisses do do do.
8 caisses St.-Estèphe,
34 demi caisses St.-Estèphe,
5 caisses St.-Julien,
20 demi caisses do.
20 caisses St.-Julien Léoville,
20 demi caisses do.
15 caisses Chateau-Laffitte,
12 demi caisses do.
30 caisses Médoc Château Margaux.
Conserves de J. Colin, tels que:
Sardines en grandes boites,
Do. petites boites,
Fruits au jus assortis,
Suc de fruits assortis,
Fèves accomodées,
Haricots verts,
Pâtés truffés assortis,
49 demi-pipes eau-de-vie de Pellevoisin, [illegible] Co.
10 quarts do do do
Liqueurs assortis,
6 balles couvertures françaises [illegible]
2 do do bleues.
2 caisses rideaux magnifiques en mousseline, brochées,
10 douzaines taies d'oreillers en brochées &c.
50 pièces calicots rouges,
400 paniers anisette superfine.

15 juin BLANCHARD, EIMER & Co., 26, rue Bienville.

F. E. BENOIT, marchand de Musique, encoignure Chartres et Jefferson, prévient respectueusement le public, qu'il s'est arrangé avec Mr. G. C. Kastner, luthier et facteur de pianos, pour la préparation de tous les instrumens de musique, qu'on voudra bien lui confier à cet effet; tels que:

Pianos, harpes, violons, guitarres, &c. &c.

Mr. Kastner se chargera aussi de l'accord de pianos, à des prix raisonnables, à l'année ou autrement. 19 juin.

MACHINE A VAPEUR.

LES soussignés agents de Goodloe & Coen, de Cincinnati, reçoivent des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, à scie, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.

9 av—1m FRERET BROTHERS.

ARDOISES pour toitures—Récemment reçues et à vendre, un assortiment considérable d'ardoises des meilleures qualités et différentes dimensions, savoir:—24 X 12 22 X 12, 20 X 10; 18 X 10; 16 X 8; et 14 X 8, à vendre en lots au gré des acheteurs par LYALL & DAVIDSON,

19 juin 150, rue des Remparts et 64, rue du Camp

CUIVRE—Les soussignés ont un assortiment considérable de feuilles de cuivre, de toutes dimensions et poids, qu'ils offrent à vendre en lots au gré des acheteurs par LYALL & DAVIDSON, 19 juin 150 rue des Remparts et 164 rue de Camp

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et un seul opération, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend que sur les dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne pouvant se fixer que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 106, entre St-Louis et Conti, où il est visible tous les jours; consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche.

SEUL dépôt du sirop concentré de salsepareille préparé par J. A. A. Manuel Jeune, pharmacien à Bordeaux.

Le soussigné vient de recevoir un nouvel envoi de ce précieux médicament déjà si favorablement connu dans cette ville pour combattre toutes les maladies émanant d'un vice quelconque dans le sang; il le recommande aussi pour neutraliser les accidens causés par l'excès des préparations mercurielles, à vendre en gros et en détail par VALETON & Co.

8 juillet Encoignure Royale et Douane

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet comprenant les [illegible] Canones, Imperiales &c. &c. de choix et des [illegible] vendre par [illegible] ASCO & SIMIDEL.

9 juillet

ACADEMIE DE CARROLLTON.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux pères de familles de la Nouvelle-Orléans et de Jefferson ainsi que des paroisses environnantes, que la susdite institution s'ouvrira le deux novembre prochain, sous leur direction, pour la réception des garçons, soit comme pensionnaires ou externes.

Ils s'engagent à porter l'attention la plus zélée à leur amélioration morale et intellectuelle.

Les avantages de Carrollton sont bien connus, sous le rapport de la localité. La maison spacieuse appartenant à Mr. Kohn, le jardin et les dépendances, tout l'établissement enfin est admirablement adapté pour l'objet qu'ils se proposent.

Comme l'institution doit être strictement préparatoire l'âge des élèves sera limité à douze ans. Les parents apprécieront sans doute les avantages de cet arrangement.

Les préparatifs nécessaires seront les plus tôt, pour la réception de jeunes demoiselles comme pensionnaires et externes. La même restriction au sujet de l'âge, s'applique aux deux départemens.

L'année Académique se divisera en deux sessions; celle d'hiver commençant le 3 janvier et finissant le 26 juin; celle d'été, commençant le 10 juillet et finissant le 20 décembre.

CONDITIONS—EXTERNES.

Pour l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, (y inclus l'Ecriture, l'Arithmétique la Géographie, &c.) chaque $5 par mois
Pour deux des langues mentionnées, 9 "
Pensionnaires par an, $300
Payables d'avance et par semestre.

REFERENCES:

A la Nouvelle-Orléans
Messrs Félix Garcia, Chs. Derbigny,
S. Hiriart, Josh. Kohn,
Isaac T. Preston, Warren Stone.
A la Paroisse Jefferson.
Messrs F. Dugue, Minor Kenner,
Théophile Fortier.

22 oct J. NICOL, S. A. BARRAUD

COMPAGNIE DU RAIL ROAD DU GOLFE DU MEXIQUE.

Arrangement pour l'été.

COMMENÇANT le samedi 10 juillet. Les chars partiront tous les jours du dépôt pour l'habitation Philippon, distante de onze milles, aux heures suivantes:

JOURS DE LA SEMAINE.

Départ	Retour.
5	6
8	8

DIMANCHES.

Départ	Retour.
6	6
12	1
5	6

Par ordre de la compagnie.
7 juillet J. WEATHERSBORN SMITH, Ingénieur en chef

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE. ORLEANS.

Arrangemens pour les jours de la semaine, à partir du 8 mars 1841.

De Carrollton.			De la Nlle. Orléans.		
Char à cheval à	4	h. A. M.	Char à cheval à	5	h. A. M.
Locomotive,	6	"	Locomotive,	7	"
"	8	"	"	9	"
"	10	M.	"	11	"
"	12	"	"	1	P. M.
"	2	P. M.	"	3	"
"	4	"	"	5	"
"	6	"	"	7	"
Char à cheval	8	"	Char à cheval	9	"

Pour la convenance des habitans de Carrollton, pendant la saison où les théâtres sont ouverts, un char à cheval partira de Carrollton à 10 heures P. M. et de la Nelle.-Orléans à 11 heures P. M.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M., alors une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 5 heures du soir et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 8 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui vont par le char de 6 heures et qui ne désirent pas rester à Carrollton jusqu'à 8 heures, un char partira à 6½ heures et elles auront ainsi une heure pour visiter pour faire le jardin des E. Unis.

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUES JACKSON ET DE LA COURSE

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures A. M. à 7½ heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8½ heures, n'en partira qu'à 9.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars, lorsqu'il s'y trouve des dames.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle. Orléans et Carrollton, 30 Oct. 1840.

1er mars JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

FABRIQUE D'EAUX MINERALES GAZEUSES.

LE soussigné a l'honneur d'informer Messieurs les habitants de cette Cité et de la campagne, qu'on trouvera constamment dans son établissement un assortiment de toute sorte d'eaux minérales telles que Vichy, Spa, Seltz, Saratoga, Barèges, Soda, Seltz, ferrugineuses, ainsi que les limonades gazeuses aux groseilles, limons, oranges, citrons pour bals et soirées.

Les ordres pour la campagne seront remplis avec soin et ponctualité et à des prix modérés.

10 juil J. METOE, 190, rue Royale

LE docteur DUPAS, de la faculté de médecine de Paris, a l'honneur d'offrir ses services au public:

Il pratiquera l'opération du strabisme [c'est-à-dire, le redressement des yeux louches.] [illegible]

[illegible]

TOILE d'emballage—[illegible]

[illegible] 19 juillet

[illegible]

ASSOCIATION CONSOLIDEE.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1841.

CETTE BANQUE tire sur Paris et Londres.
17 juin G. WILTENBERGER, Caissier.

LA Banque du Commerce tire sur Londres et Paris sur New York, Philadelphie, Baltimore, Pittsburg, Louisville, Cincinnati et St. Louis.
12 juin GEO. O. HALL, caissier.

TRAITES sur Philadelphie—Traites à vue et à 60 jours de vue, à vendre par J. ALBERT, 96, rue St. Louis.
19 juil

CHANGE—Traites sur l'Angleterre et New-York, à vendre par KOHN, DARON & Co. 26, rue Bienville.
6 juil

TRAITES sur Boston, à vendre par JOHN A. MERRITT, 63, Camp.
9 juil

TRAITES sur la Havane, à vendre par J. N. RICULFI & Co. 44, Toulouse.
7 juil

TRAITES SUR PARIS à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26, rue Bienville.
7 jt

LETTRES de Change sur Paris, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co, 79, rue Toulouse.
23 juin

LETTRES de Change sur Londres, à vendre par F. DE LIZARDI & Co.
23 juin—10

LETTRES de change sur New York, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co., rue Natchez.
1er juil

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26, rue Bienville
1 juillet

LETTRES de Change sur New York, à vendre par THAYER & CUSHING, 29, Commune.
1er. juillet

TRAITES sur la Havane, à vue, à vendre par J N RICULFI & Co, 44, rue Toulouse.
20 juin

TRAITES sur New-York, à soixante jours, à vendre par HUGO C. GILDMEESTER, 49, rue Bienville.
20 juin

TRAITES sur New-York, à vendre par SCHMIDT & Co., 30, rue Bienville.
7 jt

TRAITES SUR NEW-YORK, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co., 26, rue Bienville.

TOILE et Corde d'emballage, à vendre par J. HALL & A. B. BEIN, 23, Nouvelle Levée.
19 juin

TRAITES sur Boston, à vendre par JOHN A. MERRITT, 63, Camp.
6 juil

CHANGE sur Philadelphie—Traites à vue en sommes à la convenance des acheteurs à vendre par J. ALBERT, 96, St. Louis
23 juin

LETTRES DE CHANGE sur Philadelphie, à vendre par CHARLES CLEGG, No. 11, rue St. Charles.
30 juin

CHANGE sur Philadelphie, à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.
23 juin

LETTRES de change sur Londres, à vendre par CLASON & VLES, 47 Chartres
19 juin

TRAITES sur New York à 60 jours de vue à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 36 Gravier.
10 juin

TRAITES à soixante jours sur Boston, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co, 36, rue Vieille Levée.
20 juil

TRAITES sur New-York à 10, 20, 30 et 60 jours de vue à vendre par FCO. DE LIZARDI, 52, Bienville.
2 jt

TRAITES sur l'Angleterre à vendre par FCO. DE LIZARDI, 52, Bienville.
2 jt

CHANGE sur la Havane à vendre par J. N. RICULFI & Co.
21 mai

CHANGE—Traites sur l'Angleterre, à vendre par KOHN DARON & Co.

CHANGE sur Philadelphie, à 60 jours de vue, à vendre par J. D. DENEGRE, 16 Douane.
26 juin

ESPECES.

ESPECES à vendre par J. ALBERT, 96, rue St-Louis
21 juil

ESPECES—[illegible] piastres en espèces à vendre par GINN & DUNN, 64, Nouvelle Levée
12 juillet

ESPECES—$4,000, à vendre par PETERS & MILLARD, 34, Vieille Levée.
30 juin—3

ESPECES—2,300 piastres mexicaines, à vendre par J. ALBERT, 96, rue St. Louis.
19 juillet

PIASTRES Mexicaines à vendre par J. M. CABALLERO, 34 V. Levée.
21 juin

DOUBLONS mexicains à vendre par J. M. CABALLERO, 34 V. Levée.
21 juin

DOUBLONS mexicains, à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée.
14 juil

DOUBLONS espagnols et mexicains—des doublons espagnols [illegible] mexicains, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
6 juil

CAFE—[illegible] sacs café de la Havane 1re qualité en magasin et à vendre par FRATS & HERNANDEZ, 27, rue Toulouse.
25 juin

BLANC de Baleine—[illegible] caisses en débarquement du brick Grand Turk, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, rue de la Douane
30 juil

EAU DE COLOGNE—Excellente eau de Cologne de Marie Farina, à vendre par HYDE & GOODRICH, 16, rue de Chartres
24 juin

PAPIER du Texas—4000 piastres papier du Texas, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 72, rue Royale
1 juillet

DERNIEREMENT reçu de Hambourg par l'Adam et la Mère Caroline—Platilles, 600 pièces de toute espèce, [illegible] pièces crêpes de toute espèce, Quelques caisses linons blanches et fines, 6 caisses bas de coton. F. DE LIZARDI & Co, 52, rue Bienville
28 juin

EN débarquement du navire Oronoko, 90 caisses coton sur bobines, de la marque renommée, R. Farquharson, Paisley, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co. Toulouse, 39
3 juin

PHARMACIE DE LAFAYETTE.

CET établissement a constamment en mains un grand assortiment de médicaments frais et des meilleures qualités.
6 juil J. ROSSI.

MACHINES POUR ROULER LES TAPIS—Les soussignés ayant pris la résolution de cesser leur commerce de tapis, offrent à vendre tout ce qu'ils possèdent de cet article (qui est fort convenable pour les personnes qui sont dans le commerce) à bas prix au comptant.
24 juin PEET & NORTH, 13 Chartres.

AVIS AUX ARMATEURS DE BATEAUX A VAPEUR

LES capitaines de bateaux à vapeur désirant se pourvoir de tapis de toute espèce pour leur bord, pourront s'en procurer au prix comptant.

Excellents tapis anglais, d'ingrain, à $1 la yard.

Toile cirée de toutes dimensions. à 5-12 1-2 cents la yard.
1er juillet PEET & NORTH, 13, rue de Chartres.

EAU DE SODA, en bouteilles—Nous recommandons aux personnes qui quittent la ville pour aller à la campagne, cette boisson convenable, rafraîchissante et peu coûteuse. VALETON & Co, Enc. Royale et Douane.
21 juin

CUIVRE POUR CHAUDRONNIERS—[illegible] feuilles assortis.

3 Caisses feuilles 10 et 11 pouces, en débarquement du navire James H. Shepherd de Boston, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 28 et 29 Nouvelle-Levée.

ASSORTIMENT NOUVEAU DE BIJOUTERIE ET ARGENTERIE.

LOUIS MUH prévient ses amis et le public, qu'il vient de recevoir en consignation, comme suit:

Couverts français dans des boites de une douzaine et ½ douzaine, des couverts et couteaux argent doré; timbales dito et un joli choix de colliers et bracelets en jais; des croix et St. Esprits, Tours de cou, Flaques, &c. &c., qu'il vendra à bon marché pour de comptant au No. 64, rue de Chartres.

N. B. Quelques cuillières en argent doré pour donner à manger aux enfans.
14 juin

DETENU à la geôle de Paroisse de la paroisse de Jefferson, le nègre JUSTIN, se disant appartenir à M. Fs. Gaines, âgé d'à-peu-près vingt deux ans, taille de cinq pieds cinq ou six pouces. Le propriétaire est requis de le retirer en se conformant à la loi. MANUEL J. GARCIA, Sherif de la paroisse de Jefferson.
4 aout

DETENU à la geôle de Paroisse de Jefferson, le nègre ISAAC JAMES, se disant libre.—Taille 5 pieds 8½ 10 pouces.—Le propriétaire est requis de le retirer en se conformant à la loi. MANUEL J. GARCIA, Sherif de la paroisse de Jefferson.
4 aout

DETENU à la geôle de la paroisse de la paroisse de Jefferson, le nègre BELF se disant appartenir à M. Robert Harper, Poplar Grove Ky. Le dit esclave mesure à peu près cinq pieds cinq pouces. Le propriétaire est requis de le retirer en se conformant à la loi. MANUEL J. GARCIA, Sherif de la paroisse de Jefferson.
4 aout—3

AVIS—Détenu à la geôle de St. Jn. Baptiste, le nègre nommé Sam, marron depuis cinq jours, disant appartenir à M. White Tappan, habitant du grand Golfe. Croyant s'était dit libre. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi. Paroisse St. Jn. Baptiste 1er. aout 1841. A. LUMINAIS, shérif
4 aout

AVIS—Détenu à la geôle de St. Jn. Baptiste, le nègre nommé SAM, âgé d'environ 26 ans, très noir, disant appartenir à M. Frédéric Blauther, marchand de nègres à la Nelle-Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi. Paroisse St. Jean Baptiste, 27 juillet 1841. A. LUMINAIS, shérif
31 juil

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné le mulâtre ROS, appartenant à Made. Veuve A. M. François, il parle français et anglais, taille d'environ cinq pieds, marqué de la petite vérole. On présume qu'il se cache dans la première municipalité.

La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le ramènera chez le soussigné, 49, rue Bienville, et le logera dans une des geôles de la ville.
2 aout HUGO C. GILDMEESTER, 49, rue Bienville

$20 DE RECOMPENSE.

PARTI marron le 13 du courant de l'habitation de M. Auguste Reggio, paroisse de Plaquemines, le nègre JACKSON, âgé d'environ 36 ans, très noir, taille d'environ 5 pieds. Il a été vu samedi matin dans la première municipalité charroyant des briques. Il avait un chapeau de paille, un pantalon de cotonnade bleue, et une chemise blanche. Il est très intelligent et il n'y a pas de doute qu'il se sera fait faire une passe ou un permis de travailler en ville. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le logera dans une des geôles de la ville et en donnera avis à DEBLANC & EASTLAND, 42 et 43, Nouvelle Levée
29 juillet—10

$50 DE RECOMPENSE.

PARTIS marrons le 16 du courant, les deux esclaves Isaac et Tom. Isaac est un griffe âgé d'environ 36 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, charpentier de navire et calfat, répondant brusquement quand on lui adresse la parole. Il a emporté avec lui une malle en cuir noir, un chapeau de paille et un chapeau de soie. Cet esclave a appartenu au col. Colley de Norfolk (Virginie). Tom est un nègre âgé d'environ 21 ans, un peu marqué de la petite vérole, taille de cinq pieds 9 ou 10 pouces.

On ne doute pas que ces deux esclaves ne soient en ville: une récompense de trente piastres sera donnée pour l'arrestation de chacun d'eux, ou à celui qui les logera dans une des prisons de cette ville.

S'adresser au No. 30, rue de la Douane.
20 juin

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités;
BRIQUES de lac,
SABLE, CHAUX du Nord;
PIEUX, MERRAINS, &c. &c. à vendre par CHAUCHON & LEROY,
1 la 90 Chemin Carondelet, entre St-Claude et Treme.

CHAUX,
BRIQUES,
SABLES,
BOIS DE CHAUFFAGE, &c.
Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. CHS. GUERNARD.

[illegible]

[illegible]

[illegible] Registre des Testamens [illegible]

Succession de James [illegible] Bourse de la Cité [illegible] Chartres et Royale [illegible] Cour des Preuves [illegible] velle-Orléans, Etat de la Louisiane [illegible] 1841—Il sera vendu pour le compte de la succession de James Mooney, décédé, les propriétés [illegible]

Dix-neuf lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Clouet, désignés par les numéros [illegible] [illegible]

Conditions de la vente:—La portion revenant à Mme. Veuve Cuesi, maintenant l'épouse de Jean Jouannau, sera payée comptant [illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Edward Barnett not. pub.

SUCCESSION de James Mooney—Vente par le Registre des Testamens—Lundi [illegible] à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du [illegible] juillet 1841—Il sera vendu pour le compte de la succession de James Mooney, décédé, les propriétés suivantes, à savoir:

Dix-neuf lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Clouet, désignés par les numéros [illegible] [illegible]

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Philippe Lacoste, notaire public.

SUCCESSION de Victor Amédée Michel—Vente par le Régistre des Testamens—Lundi [illegible] 1841 à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du [illegible] juillet 1841 [illegible]

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant V. Foulon, notaire public.

SUCCESSION de Bernard Duchamp—Vente par le Régistre des testamens—Mardi le [illegible] 1841 [illegible]

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, registre des testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Lucien Hermann, notaire public.

SUCCESSION de Veuve Gabriel Jérome [illegible]—Vente par le Régistre des Testamens—[illegible]

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant V. Foulon, notaire public.

Succession de Jacques Guesnon.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS—Jeudi, le deux septembre 1841, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 30 juillet 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Jacques Guesnon, le lot de terre désigné ci-après, savoir:

Un lot de terre, numéro douze, situé au faubourg Marigny, mesurant vingt quatre pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de cent trois pieds six pouces sur la ligne qui sépare le dit lot de lots numéros treize et quatorze, et de l'autre côté, étant sur la ligne qui sépare le dit lot numéro onze, et vingt-sept pieds dans le fond.

Conditions comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Y. Lewis, not. pub.

SUCCESSION de Geneviève [illegible]—Vente par le Registre des Testamens—Lundi six septembre 1841, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 28 février 1840 il sera vendu pour le compte de la succession de la dite Geneviève [illegible] l'esclave PERRY nègre âgé d'environ vingt et un ans.

Conditions—Six et douze mois de crédit pour billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale et portant intérêt à raison de dix pour cent par an, en cas de non paiement à échéance, jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore Seghers, notaire public.
2 aout

SUCCESSION de veuve Joaquin [illegible]—Vente par le Régistre des testamens—Samedi le vingt et un août 1841, à 1 heure P. M. à l'encoignure des rues Bourbon et Esplanade, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 6 août 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de veuve Joaquin Diaz décédée, les effets mobiliers appartenant à la dite succession.

Conditions, comptant.
10 aout W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens

SUCCESSION DE CAMILLE G. DUCATEL—Vente par le Registre des Testamens—Lundi le vingt trois août 1841, à 10 heure du matin dans la rue des Ursulines entre les rues Victoire et Moreau, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 6 août 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Camille G. Ducatel, décédé, les meubles meublans, appartenant à la dite succession.

Conditions comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.
10 aout

CLOUS—120 barillets [illegible]
24 juil

RIZ—De bonne qualité à vendre par WOOD & SIMMONS, 20, Magasins.
24 juil

TOILE à draps—50 balles 4/4 et magasin à vendre par WOOD & SIMMONS, 20, Magasins.
24 juil

EAU de vie—50 demi et quarts de pipes bon, preuve, des meilleures marques à vendre par WOOD & SIMMONS, 20, Magasins.
24 juil

CAFE de Java—Un petit lot à vendre par STETSON & AVERY, 93, rue Gravier.
24 juillet

TOILE et corde d'emballage—400 pièces toile du Kentucky, 100 de l'Ecosse, 300 rouleaux corde [illegible] STETSON & AVERY, 93, rue Gravier.
24 juillet

SUCRE raffiné de 1ere qualité de la raffinerie de [illegible] H. A. NORCROSS & Co.

[illegible]

[illegible]

L. BERNARD, caissier.

[illegible] St. Louis fait partie de la bâtisse connue sous le nom de la Bourse de Cité et Hotel St. Louis.—Avant sa destruction par l'incendie qui eut lieu en février 1840 cet hôtel était désigné Parquet du Sud et à sa réédification il a été entièrement modifié sous le rapport de l'élégance, et rien n'a été négligé pour le rendre digne de la ville.

Il y aura une belle entrée dans la rue St Louis près du vestibule de la Bourse et la rotonde; l'entrée principale est dans la rue Royale, offrant un beau vestibule avec un grand escalier tournant, conduisant aux étages supérieurs de l'Hôtel.

Le premier étage est composé d'une grande salle à manger de 80 pieds de long, 40 pieds de large et 19 pieds de hauteur, d'une belle chambre pour les dames et d'un salon de société, mesurant chacun 38 pieds sur 21 séparés seulement par une superbe porte à coulisse de 11 pieds de large; deux petites chambres séparées par un couloir conduisant dans le appartements et dessus décrite, à l'escalier descendant dans la rue St. Louis, et conduisant aussi à la salle de bal qui se trouve au-dessus de la Bourse, et qui ne fait pas partie de la location offerte présentement à bail.

Le second étage se compose de 4 chambres faisant face à la rue Royale, ayant chacune 21 pieds sur 24, 4 logements chacun de 2 pièces, mesurant 19 pieds sur 16 et 16 sur 10, séparées par les portes de communication, 4 ditto 16 sur 16 et deux chambres de 20 sur 16, le tout convenable pour des familles.

Le troisième étage ayant au moins 100 pieds de face à la rue Royale, s'étend encore par la rue St. Louis de la rue Royale à la rue Chartres, 300 pieds, comprend 64 chambres de 19 pieds 6 pouces sur 16.

En outre des appartemens ci-dessus désignés, il se trouve un second et troisième étage, une chambre faisant face à la cour de 21 pieds sur 16.

Les cuisines et offices sont au-rez-de-chaussée et au dessous des salles [illegible] avec douze chambres au-dessus des dites cuisines à l'entresol.

[illegible] Indépendamment de beaucoup d'autres avantages, le susdit hôtel possède deux grands réservoirs [illegible] contenant un [illegible] de [illegible] gallons d'eau.

16 juil L. BERNARD, caissier.

CHARBONAGE—En débarquement du navire St. Louis de Philadelphie, une quantité d'excellent charbon de terre, pour drays, charrettes, brouettes, [illegible] pour chevaux, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane

WHISKEY DE MONONGAHELA—Vingt barils, article supérieur, à vendre à bas prix par HERBAULT FRERES, 73, Bienville.

BOTTES, SOULIERS ET BROQUINS.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du Nord, une grande quantité de marchandises qu'ils offrent à vendre au plus bas prix au comptant et au gré des acheteurs pour la ville, ces marchandises se composent de:

5000 paires brodequins, de différentes qualités et dimensions, pour hommes, femmes et enfans—1000 paires bottes pour hommes et enfans, &c. &c.

24 juin A. F. DUNBAR & Co, 18 rue de la Douane.

WHISKEY de Monongahela, à vendre par S. WALLS, 35, rue Gravier
2 aout

EAU DE VIE de pêches—10 barils à vendre par S. WALLS, 35, rue Gravier
2 aout

OLIVES de Séville—10 barillets à vendre pour une facture par S. WALLS, 35, rue Gravier
2 aout

PEINTURES—100 barillets noire, blanche et verte à vendre par S. WALLS, 35, rue Gravier

CERTIFICAT de la Banque de Commerce et Rail road de Vicksburg (Miss.) à vendre par G. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée

CLOUS de grosse et moyenne, en quantités au gré des acheteurs à vendre par S. WALLS, 35, rue Gravier

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet des meilleures, connues et à vendre par S. WALLS, 35, rue Gravier

GENIEVRE de Hollande—[illegible] pipes à vendre S. WALLS, 35, rue Gravier

VIN d'Oporto—[illegible] caisses à vendre par S. WALLS, 35, rue Gravier

PELLES [illegible] à vendre par S. WALLS, 35, rue Gravier

SACS [illegible] à vendre par S. WALLS, 35, rue Gravier

CUIRS de buffalo à vendre par S. WALLS, 35, rue Gravier

BOTTES [illegible] caisses de [illegible] à vendre par J. P. [illegible], 16 Douane

SUCRE de la Havane [illegible] à vendre par [illegible], rue Bienville.

PAILLASSONS de [illegible] blancs rouges [illegible] à vendre par G. D. HYDE & Co. 13 Chartres

E[illegible] à vendre par CLASON & VLES, 47, Chartres.

SAVON [illegible] en magasin et à vendre par J. ROBERT & Co, Magasins.

G[illegible] à vendre par BENJ. DOUGLASS, 12, Poydras.

PORC—[illegible] barils mess prime, et M. O. [illegible] à vendre par BENJ. DOUGLASS, 12, Poydras

JAMBONS enveloppés—[illegible] à vendre par BENJ. DOUGLASS, 12, Poydras

WHISKEY—175 barils Whiskey combien en magasin et à vendre par BENJ. DOUGLASS, 12, Poydras.

MOULINS à coton—De l'Aigle, manufacturés par Bates, Hyde & Co. et recommandés pour leur bonne qualité, à vendre par TUFTS & HOBBARD, 20, Douane.

INDIGO—[illegible] de Caracas, en débarquement du navire St Mary et de Talbot; aussi [illegible] en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 20 rue des Magasins.
21 juil

VIN DE PORTO—[illegible] en débarquement du navire St. Mary, à vendre par WOOD & SIMMONS, 20 rue des Magasins.
21 juil

RIZ—Quelques barriques de riz fraîchement battu; en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 20 rue des Magasins.
21 juil

LIQUEURS DU PAYS—[illegible] barils eau-de-vie et genièvre, 100 barils eau-de-vie de [illegible] et whiskey de Monongahela, à vendre par WOOD & SIMMONS, 20 rue des Magasins.

SUCRE de la Havane blanc et brut, en magasin et à vendre par J. N. RICULFI & Co, 44, Toulouse.

LETTRES de Change sur la Havane, à vendre par J. N. RICULFI & Co, 44, rue Toulouse.
30 juil

CIGARES de la Havane—300,000 de différentes marques, en magasin et à vendre par J. N. RICULFI & Co, 44, rue Toulouse.

HUILE—[illegible] paniers huile d'olive, 10 caisses [illegible] en débarquement et à vendre par J N RICULFI & Co, 44 rue Toulouse.
30 juil

ON a besoin de 1000 sacs pour sel de Liverpool. S'adresser à bord du steamer Caroline ou à CHARLES DOANE, 30, rue Poydras
16 juillet

SUCRE en pains de 1ère qualité des raffineries de sucre de Boston, constamment en mains, à vendre par J. & A. NORCROSS & Co, 40 rue Gravier.
16 juil

TRAITES sur Philadelphie à 60 jours de vue à vendre par J. D. DENEGRE.
21 juillet

TRAITES sur Philadelphie à 60 jours de vue, payables à New York, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, rue de la Douane
21 juillet

MONNAIE de l'Illinois et du Kentucky à vendre par MERLE SEVILLE & Co, 20 rue de la Commune.
21 juil

CHARBON—Quelques barils de charbon d'Angleterre d'excellente qualité et en bon ordre à vendre par ALEXANDER GOW, 30 Bienville.
21 juil

TOILE et corde d'emballage—900 pièces forte Dundee, 42 pouces, 250 do du Kentucky, 300 rouleaux corde du [illegible] à vendre à des conditions libérales par ANDREWS & BROTHERS, 46, Camp.
21 juil

SUCRE de la Havane—100 caisses sucre blanc qualité supérieure, en débarquement à vendre par CANTIN DARAN & Co, 11 et 16 St Louis.
21 juil

CUIR pour harnais, semelles et empeignes en magasin, à vendre par J. HALL & A. B. BEIN, 23, Nouvelle Levée
29 juin

SUCRE—190 boucauts et 18 barils en magasin et à vendre par J. CHALARON, 61, Bienville.
29 juin

PLOMB—1500 saumons en débarquement, à vendre par CHS. DOANE, 30, Poydras.
29 juil

THE—30 [illegible] caisses de thé, 12 liv, à vendre à canons, à vendre par CHAS DOANE, 30, Poydras.
29 juin

SEL—3,000 sacs de sel de Liverpool, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26 rue Bienville
20 juil

COTON écrue et blanchi—100 caisses de toile. 30 balles de écrue, dito blanchi, en magasin à vendre par G. D. HYDE & Co, 13 Chartres.

PUPITRES—[illegible] pupitres de secondes mains, à vendre à bon marché par PETT & NORTH, 13, rue de Chartres
20 juillet

SUCRE blanc et brut de la Havane, en magasin, à vendre par SCHMIDT & Co, 30, rue Bienville
24 juillet

CHAMPAGNE de qualité supérieure, en débarquement du navire Bouger, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 46, rue Gravier.
30 juil

VIN de Marseille—300 barriques des meilleures marques, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 46, rue Gravier.
30 juil

MARCHANDISES du Pays—90 balles toile à draps 4/4, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 46, rue Gravier.
30 juil

VIN—30 caisses vin de Madère, Porto et Sherry, en caisses d'une douzaine à vendre par CHARLES DOANE, 30 Poydras.
30 juil

HARICOTS—200 barils en magasin à vendre par CHARLES DOANE, 30 Poydras.
30 juil

MACHINES à nettoyer le coton patentées, de qualité supérieure, à vendre par CHARLES DOANE, 30 Poydras.
30 juil

CORDE D'EMBALLAGE—160 rouleaux première qualité en débarquement du navire Talbot, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 46, rue Gravier.
30 jt

SUCRE en pain de première qualité des raffineries de sucre de Boston, en magasin et constamment en mains, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 40, Gravier
19 juil

JAMBONS enveloppés—[illegible] sous toile et en sacs, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas
2 aout

SUCRE de la Havane—100 caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement de la goëlette Cassie, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co, 36, Vieille-Levée.
2 aout

ARTICLES DIVERS—[illegible] à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
2 aout

PORC—[illegible] barils mess, [illegible] à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.
2 aout

BOEUF [illegible] à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane.
24 juil

CHANDELLES [illegible] à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane

A[illegible]

[illegible] & Co. 21, Toulouse.

[illegible] SHERIF.

[illegible] la Compagnie de Navigation [illegible]

COUR DE DISTRICT [illegible]—En vertu d'un ordre de Cour du District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, [illegible] 1841, à midi:

1o. Tous les droits, titres, réclamations, intérêts, privilèges [illegible] appartenant à la dite Compagnie de Navigation, en vertu de sa charte [illegible] du Conseil Législatif [illegible] du Territoire d'Orléans, intitulé: "Acte pour améliorer la navigation intérieure du territoire d'Orléans," [illegible] créée, dans les lots, titres, réclamations, intérêts, privilèges, exemptions et immunités applicables aux objets désignés ci-après, déterminés par l'acte de la charte, attendent à partir du [illegible] du Canal Carondelet, et commençant à et y comprenant le Bassin Carondelet, dans la rue du Bassin, jusqu'au Bayou St. Jean, et de là par le Bayou St. Jean, et l'étendue de et sur ledit bayou à partir du point d'intersection avec ledit canal jusqu'au lac Pontchartrain; et le dits droits, titres, réclamations, intérêts, privilèges, exemptions et immunités dans la totalité de ces et du tout, et des dépendances et accessoires des dits Bassin, Canal et Bayou, de quelque genre, nature ou dénomination qu'ils puissent être.

2o. Tous les droits, titres, réclamations, intérêts, privilèges, exemptions et immunités appartenant à la dite Compagnie de Navigation d'Orléans, conférés en vertu de la troisième section d'un acte décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans des Etats-Unis d'Amérique, assemblés en Congrès, approuvé le 3 mars 1807, intitulé "Acte relatif aux réclamations faites sur les terres dans le territoire d'Orléans et de la Louisiane," lesquels droits, titres, réclamations, intérêts, privilèges, exemptions et immunités confirmés par ledit acte, spécifiés et déterminés par la dite section, s'étendent à [illegible] sur autant de terres à prendre sur les Communes lors adjacentes à la ville de la Nouvelle-Orléans qu'il en faut pour continuer le dit Canal Carondelet du dit Bassin jusqu'au fleuve Mississippi, lequel espace de terre, en vertu d'une convention entre la corporation de la Nouvelle-Orléans et ladite Compagnie de Navigation d'Orléans, fut, par une résolution de ladite corporation en date du 20 novembre 1807 et par une résolution de la dite Compagnie de Navigation d'Orléans, en date du 23 novembre 1807, déterminé devoir être d'une largeur de quarante pieds à partir du dit Bassin, jusqu'au fleuve, en suivant le milieu de la direction de la rue [illegible] ledit canal, et y compris la rue du Canal, et devoir être aussi d'une largeur de quarante pieds, de ce point d'intersection jusqu'au fleuve Mississippi, de la largeur de tout cet espace appelé rue du Canal, divisé en deux parties égales, dont chacune adjacente à chaque côté des dites quarante pieds réservés pour la continuation du dit Canal Carondelet du Bassin au fleuve Mississippi, doit pour toujours rester libre et ouverte comme chemin public.

3o. Tous les droits, titres, réclamations, intérêts, privilèges, exemptions, et immunités que peut avoir la dite compagnie de Navigation d'Orléans, aux effets et provisions de la 3me section d'un acte du Congrès des Etats-Unis, [illegible] approuvé le 20 février 1811, intitulé "Acte pour faire des appropriations pour compléter les fortifications pour la défense [illegible] ports maritimes, villes et havres des Etats Unis, et pour déblayer les [illegible] de la Nouvelle-Orléans, au Bayou Mississippi, du Canal [illegible]

4o. Toutes les machines à vapeur, bateaux, et autres appareils et effets employés pour leur usage, dans une [illegible] et réserve exclusivement, et qui appartiennent à ladite compagnie de Navigation d'Orléans pour en disposer de manière à satisfaire aux obligations par eux contractées.

5o. Tout ce certain lot de terre situé dans le commerce [illegible] dans cette paroisse, faisant partie des terres appartenant et dévolues à Don Miguel [illegible] de bayou St. Jean, et contenant cent quarante pieds de face [illegible] et comprend toutes les améliorations [illegible] Lequel dit lot de terre [illegible] concédé à la dite compagnie de Navigation par un acte du Congrès, approuvé le [illegible] intitulé "Acte concernant la compagnie de Navigation et leurs successeurs en lot de terre."

6o. Les lots de Terre suivans, situés dans la ville, savoir:

1o Un Lot de Terre désigné par le no. 1, mesurant au pied français, quarante cinq pieds six pouces de face à la rue Franklin, cent quatre-vingt quatre pouces de profondeur et de face au canal Carondelet [illegible]

2o Un Lot de Terre désigné par le no. 2, mesurant au pied français [illegible] de face à la rue Franklin, deux pieds de profondeur et de face à la rue Toulouse, [illegible]

3o. Un Lot de Terre désigné par le no. huit, mesurant au pied français, cinquante pieds de face à la rue Toulouse, [illegible]

4o. Deux Lots de Terre désignés par les nos. 9 et 10. [illegible]

[illegible]

8o. Deux Lots de Terre désignés par les nos. 11 et 12, mesurant chacun au pied français, quarante cinq pieds de face à la rue Toulouse, [illegible]

9o. Quatre Lots de Terre désignés par les nos. 13, 14, 15 et 16 situés face au dit canal Carondelet. [illegible]

[illegible]

7o. Trois Lots de Terre désignés par les Nos. 2, 3 et 4, dans l'ilet No. 42, [illegible]

[illegible]

8o. Six Lots de Terre désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7, dans l'ilet No. 33, [illegible]

[illegible]

9o. Trois Lots de Terre désignés par les Nos. 5, 6 et 7, dudit ilet No 62, [illegible]

10o. Toutes les dites propriétés, droits, titres, privilèges, immunités, et exemptions de quelques genre ou nature que ce puisse être qui appartiennent ou qui peuvent appartenir à ladite compagnie de Navigation d'Orléans, sont expressément assujettis à une hypothèque, [illegible]

Saisis pour l'affaire ci-dessus et vendus en bloc, pour en acquitter, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, s'élevant à la somme de douze mille huit cent quarante-trois piastres et trente-un cents; [illegible]

[illegible]

9 juil J. L. THIELEN, shérif de la Cour de District du 1er. dist.

John Reece subrogé &c. vs. Henry Sherburne, dans l'affaire de Thomas Crossey vs. Sherburne

COUR DE DISTRICT—No. 16880—En vertu d'un plus ample writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour du District du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale. Lundi 23 août 1841, à midi:

Un lot de terre situé dans cette ville, mesurant vingt pieds six pouces de face à la rue St. Thomas, près de la rue Edward, sur quatre-vingt pieds de profondeur, ensemble avec la bâtisse en briques à deux étages avec l'usage d'une allée dans le fond, ensemble parfaitement derrière toutes les maisons dans le [illegible] Le dit lot est désigné par le No. 6, sur un plan déposé dans l'étude de H. B. Cenas, notaire public de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, le dit lot sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution solvable, portant intérêt à cinq pour cent par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District du Premier District.
6 aout—4t. en 13j

La Banque de Commerce de la Nouvelle-Orléans vs Charles Byrne.

COUR DE DISTRICT—No. 20,481—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi 21 août 1841, à midi.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations, droits, chemins, privilèges, et servitudes y appartenant et appartenir, situé dans la Paroisse d'Orléans, au faubourg Declouet, désigné par le No. cinq dans l'Ilet No. [illegible], conformément au plan dressé par Joseph Pilié, Voyer, de à 16 février 1821 et déposé dans l'étude de Felix de Armas, notaire public de cette ville; le dit lot mesurant trois pieds de face sur la continuation de la rue Bolin, [illegible] dit côté et de l'autre côté de la rue; cinquante-huit pieds dix pouces de profondeur sur l'autre côté de la ligne voisine à la rue de la Nouvelle Levée; quarante-huit pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur l'autre côté de la ligne voisine de la rue Tchoupitoulas, et quarante-trois pieds sept lignes de large sur les lignes irrégulières dans le fond. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District du 1er District.
17 juil

Peter Conrey vs. T. M. Dyhane.

COUR de district—No. 20,488.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, Samedi 14 Août 1841, à midi.

Une certaine négresse nommée Rosanna, âgée d'environ 25 ans, et ses deux enfans nommés Charlotte âgée d'environ [illegible] ans et demi, et une négrite d'environ six semaines, [illegible]. Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District.
13 juil

La banque des Améliorations vs la succession de N. Clement.

COUR DES PREUVES—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre Chartres et Royale, dans cette ville mercredi le [illegible] août à 12 h midi.

Quatre actions du fond capital de la banque des Améliorations.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—Comptant.

V. ARAGO, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5 aout—4 fps

J. B. Olivier et al. vs. E. T. Gleason, W. M. [illegible] & S. [illegible]

COUR DE PAROISSE—[illegible]

[illegible]

Conditions, [illegible]

10 aout—3 fps

A [illegible]

AVIS LEGAUX

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—François Bouchet St. Martin, vs ses créanciers—No. 13661—Il est ordonné que les créanciers du dit insolvable et tout autre personnes intéressées dites causes, dix jours de cette publication, à déduire les motifs pour lesquels le tableau final de distribution enregistré aujourd'hui par le syndic ne serait pas confirmé et homologué et les fonds distribués conformément au dit tableau.—29 juillet 1841.

Signé A. M. BUCHANAN, juge.

Pour copie conforme, Bureau du Greffier le 29 juillet 1841.

Signé P. LEBLANC, Député Greffier.
2 août—3, en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Pierre Auguste St. Martin vs. ses créanciers—No. 13661. Il est ordonné que les créanciers du dit insolvable et toutes les personnes intéressées dans cette affaire, seront, conformément à la loi, d'avoir dans les dix jours qui suivront cette publication, à déduire les motifs pour lesquels le tableau de distribution enregistré aujourd'hui par le syndic ne serait pas confirmé et homologué et les fonds distribués conformément au dit tableau.—29 juillet 1841.

Signé A. M. BUCHANAN, juge.

Pour copie conforme, Bureau du Greffier le 29 juillet 1841.

Signé P. LEBLANC, Député Greffier.
2 août—3, en 10j

PAR LE MARSHALL.

D. Murphy curateur de la succession de J. Burden vs. Thos Esther.
Le même vs. le même.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Preval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 9 de septembre, 1841, à midi, à la bourse de la cité, rue St.-Louis, entre les rues Chartres et Royale, La propriété ci après décrite savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans l'ilet borné par les rues de la Commune, Jackson, Villere et Robertson, désigné par le No. 29, mesurant 30 pieds de face à la rue de la Commune, sur 111 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot No. 28, 108 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No. 30, et 30 pieds sur la ligne du fond, saisi pour satisfaire les jugements rendus dans les affaires ci-dessus.

Conditions comptant.
6 aout CHS. CLAIBORNE, Marshal.

S. Cookbough vs. G. Clifton & J. July, recordés.
M. Maddens vs. les mêmes.

EN vertu de deux ordres de fi. fa. à moi adressé par l'hon. le G. Preval, juge conseiller de la Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 6 de septembre 1841, à midi à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, un terrain situé à la Pentagonie Nord [illegible] les rues Pouillet et Craps, mesurant environ 90 pieds de face à la rue Pouillet sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Craps plus ou moins. Saisi pour satisfaire les jugements rendus dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant.
6 aout CHS CLAIBORNE, Marshal.

S Beauregard pour l'usage de R. Charles contre Aimé [illegible]

EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'hon. G. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente publique, le 21 aout 1841, à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale.

Un certain terrain au faubourg Delord, en dessus de cette ville, entre la rue Hercule et la Course des Dryades, faisant partie du lot No. 30, d'un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la ville en date du 19 décembre 1810, et déposé en l'étude de Felix De Armas, notaire public, le quel terrain mesure trois pieds six pouces de face à la rue Hercule et mesure [illegible] à la rue des Trèves, sur cent quinze pieds de profondeur sur l'autre côté, et vingt pieds six pouces sur la ligne du fond, tel que [illegible] le lot No. 31, et dans le fond par le lot No. 34, ensemble les bâtisses, améliorations, droits et privilèges y appartenant. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.
22 juil CHS CLAIBORNE, marshal.

S. Blanc vs. W. H. James.

EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'hon. G. P. Jackson, juge conseiller de la cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente publique, le 17 août 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale.

Une écurie, à la comptant le terrain sur lequel elle est bâtie, située dans la rue du Canal, entre les rues Gravier et Perdido, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions:—Comptant.
16 juil CHS. CLAIBORNE, Marshal.

M. Cunningham, contre Wm Davis & M. Bell, sécurité.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable G. Preval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 17 Août 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale:

Le Nègre Jacob, âgé d'environ 30 ans, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions: comptant.
17 juil CHS. CLAIBORNE, Marshal.

B. Azaretto vs. G. Morant.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 11 d'août 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale:

Une portion de terre située au nouveau faubourg Marigny de cette ville, faisant partie de la p [illegible] du lot de terre, désigné par le No. 242 de l'ilet No. 20, comprise entre les rues d'Urquhart, Union, Morales et Bagatelle; la dite portion de terre mesurant 27 pieds sur la ligne parallèle à la rue Urquhart et la même mesure sur une ligne parallèle séparant la dite portion de terre du lot No. 230, saisie pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant
9 juil CHS CLAIBORNE, marshal

J. Aspinwall vs. John Kellar.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable G. Preval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 11 d'août 1841, à 10 heures du matin au lieu, rue Tchoupitoulas près de la marche St. Marie.

Environ 15000 pieds de bois de charpente et un moulin de chocolat, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions comptant
2 aout CHS CLAIBORNE, Marshal.

LEGION DE LA LOUISIANE

QUARTIER-GENERAUX.

Nouvelle-Orléans, le 2 août 1841.

Ordre du jour No. 11.

CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le Dimanche 29 du courant, à six heures du matin, et se réunira sur la Place d'Armes, en grande tenue, pour une revue d'inspection.

La ligne de bataille sera formée à sept heures précises, et toutes compagnies qui, à cette heure, ne sera point présente sur la ligne de bataille sera considérée comme ayant fait partie de la dite revue.

La Compagnie des Jaegers se rendra sur la place à six heures du matin, pour y former la grille et garder les portes.

Les capitaines de Compagnies remettront à l'inspecteur de brigade, le lieutenant colonel Auisson, un contrôle exact des hommes présenta à la dite revue, et qui est droit à la rétribution.

Les chefs des différents corps sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier Général S. S. Relf, commandant la Légion de la Louisiane
2 aout L. E. FORSTALL, aide de camp.

GRAINES FRAICHES DE JARDIN.

LE soussigné informe respectueusement les habitants, les jardiniers du marché et les marchands de la campagne qu'il a en mains une quantité de graines fraîches de légumes et de fleurs garanties de la récolte de 1840, et provenant de toutes les parties du monde. Il connaît le désappointement qu'éprouvent beaucoup de personnes après avoir planté de mauvaises graines, aussi, jaloux de mériter la confiance publique, il a pris pour règle de ne jamais s'approvisionner que de bonnes graines et à bon marché seront bien de s'adresser au magasin de graines de PRINGLE, rue du Canal, No. 7,

3 mars à une porte de la rue des Magasins.

AVIS—F. NEWMAN a transporté son magasin de graines, de la rue Condé, No 44, à la rue du Canal, où il a maintenant un grand assortiment de graines de jardin, venant directement de Paris, qu'il a reçu par l'Eugénie et l'Hindo, et qu'il offre à vendre à des prix très modérés. Il espère que ses amis et le public continueront à lui donner à sa nouvelle demeure le même patronage dont il l'ont honoré jusqu'à présent. Son jardin et sa terre situés rue des Champs Elysées, contiennent une belle collection de graines et de fleurs. 2 juil

GRAINES FRAICHES DE JARDIN.—Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses pratiques qu'il vient de recevoir l'assurance des plus respectables grainiers du Nord, qu'ils lui enverront au commencement d'oct un assortiment considérable de graines fraîches des meilleures qualités de 1841, pour les semences d'automne, consistant en choux assortis, betteraves, choux fleurs, carottes, laitue, oignons, pois de toutes descriptions, raves, asperges, &c. &c.

Les planteurs et jardiniers qui voudront bien honorer de leur confiance peuvent être persuadés que nos articles sont des meilleurs et que nos prix sont modérés.

Les graines seront mises à l'essai aussitôt qu'elles arriveront par Mr. P. Cossay, un des meilleurs jardiniers au pays, et aucune sera vendue sans être garantie.

20 juil WM DINN, 11, Commune, Encoignure Tchoupitoulas.

MACHINE A VAPEUR A VENDRE.

UNE machine à vapeur de la force de 15 chevaux, neuve et en parfait état, et faite d'une manière qui ne laisse rien à désirer, faite pour un moulin à scie, un moulin à coton, ou un moulin à sucre, sera vendue à bas prix par F. DE LIZARDI & Co, 52, Bienville.

16 juin

COTONNADE du Pays—Cotonnade du pays pour nègres d'habitations, à vendre par P. A. HEBRARD & Co, 30, Chartres.
16 juin

TABAC de la Havane—30 balles Vuelta de Abajo pour capas et tripes, à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 11 et 16, rue St. Louis
29 juillet

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON
Graveurs de Planches de Billets de Banque.
A la Nouvelle Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bons d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Chèques, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les faisaient dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.

Ils ont constamment en mains, du papier de billets de banque, qualité supérieure.

Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal.

TOILES—Les soussignés ont en vente, [illegible] toile à chemises, en pièces et 1/2 pièces, qualités assorties.
3/4 et 4/4 Brunswick, do do do
4/4 et 7/8 de pintilla do do do
21 juin—1 m W. C. HEWES & Co, rue Natchez.

BEAUX FUSILS & CARABINES. A vendre par les soussignés un grand assortiment de beaux fusils doubles genre des meilleurs fabricants, aussi de Trantlett et Brothers, garanties; aussi carnassières, poire, et à plomb et autres équipages de chasse.

HYDE & GOODRICH, 16, rue de Chartres.
24 juin

100 paniers
40 caisses à l'eau de vie.
22 do confitures de la Havane,
18 do jus de groseilles framboisé,
40 do eau de fleurs d'oranger.
A vendre à prix modérés, par VALETON & Co, encoignure Royale et Douane.
2 aout

SAINDOUX—400 barillets 1ère qualité en [illegible] gasin et à vendre par J. N. RICULFI & Co. 44 [illegible]
2 aout

CIGARES de la Havane—[illegible] vendre par J. N. [illegible]

SUCRE DE LA HAVANE blanc [illegible] qualité, à vendre par [illegible]
28 juill

CLOUS—400 barillets assortis [illegible]
2 aout

160 caisses sucre blanc de [illegible]

[illegible] Chandelles des [illegible] W. HENRY FULLER, 40, rue Poydras.